



FICHE INFO 4 - Gestion de Cas et COVID 19



COLLABORATION ET COORDINATION

En gestion de cas de Protection de l'Enfance



Introduction

Une réponse coordonnée est essentielle pour assurer l'harmonisation des protocoles et des systèmes de référencement, échanger des ressources actualisées ainsi que pour assurer la distribution de la charge de travail.

Pour qui ?

- ➡ Responsables de la coordination des interventions en gestion de cas et protection de l'enfant
- ➡ Superviseurs directs de la gestion de cas, en charge des mécanismes de référencement et cartographie de services

Objectif

Cette fiche se concentre sur les actions prioritaires de collaboration au niveau de la coordination et sur le terrain, entre les acteurs de la protection de l'enfant, avec les autres secteurs et avec la communauté.

Cartographies de services

- ➡ Suivre la mise en place de nouveaux **services de santé et d'eau et d'assainissement** et mettre à jour la cartographie de services et le système de référencement depuis/vers ces services.
- ➡ Identifier **tous les services de base susceptibles d'être affectés** si l'accès est limité
- ➡ Avec la révision des nouveaux services et autres affectées, **actualiser les services essentiels de Protection de l'Enfant** : particulièrement les services qui pourraient être plus demandés pendant COVID 19 (santé, centres d'hébergement, familles d'accueil, protection de remplacement, services de soutien communautaire, transferts monétaires, kits WASH, nourriture et NFI)
- ➡ Utiliser et actualiser la *cartographie de services et les mécanismes de référencement dans les Procédures Opérationnelles standardisées* (Partie 3.4.1 : page 21).

Collaboration entre la protection de l'enfant et autres secteurs

- ➡ Se coordonner entre les acteurs de la gestion des cas pour la protection de l'enfant afin de **répartir la prise en charge des nouveaux cas potentiels** en fonction du lieu d'intervention, de l'expertise et des capacités
- ➡ Adapter les systèmes de référencement, les protocoles et les ressources nécessaires.
- ➡ Coordination et planification conjointe entre la PE et la santé :

Coordination avec le Cadre Commun de santé au Mali, échanger les cartographies ([de gestion de cas en PE](#) et des organisations du cadre commun Santé).

Etablir des mécanismes de référencement entre la gestion de cas protection de l'enfant et Santé de façon bidirectionnelle :

- **Protection de l'enfant ➔ Santé** : les acteurs de gestion de cas doivent connaître les actualisations des systèmes de référencement vers les structures de santé et les modalités de référencement.
- **Santé ➔ Protection de l'enfant** : les structures et acteurs de santé doivent être au courant des mesures nécessaires de référencement des cas de vers les structures de PE.

Utiliser les *procédures de prise en charge d'urgence et mécanismes de référencement/contre référencement* (Partie 3.4.2 des Procédures Opérationnelles en gestion de cas, page 29) et *formulaire de référencement* (annexe 4 aux Procédures opérationnelles).

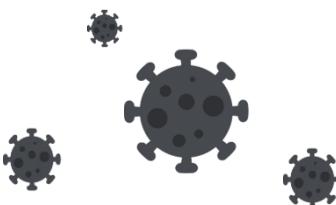


Collaboration et engagement communautaire

- ➔ Identifier les services et les acteurs communautaires existants. Dans le cas échéant et si cela est possible, sûr et nécessaire, identifier des nouveaux acteurs communautaires pour soutenir le processus de gestion de cas. Si des nouveaux acteurs sont identifiés, et si vous avez le temps, assurez-vous que ces points focaux sont formés sur les principes de base, principaux risques de protection de l'enfant, l'identification et référencement dans le contexte actuel

Utiliser la [**fiche 1 de réponse en gestion de cas**](#) pour orienter vers les principaux risques et vulnérabilités à identifier, et les [**Procédures Opérationnelles Standardisées**](#) pour former sur les éléments de base de la gestion de cas au Mali (Partie 5 : processus de gestion de cas : page 42).

- ➔ Partager des informations actualisées (système référencement et cartographie des services) avec les membres de la communauté et points focaux.
- ➔ Rôles des acteurs communautaires lorsque cela est possible et sans danger :
 - Assurer le suivi et le soutien des cas qui en ont besoin en respectant les mesures de prévention, protection et distance sociale ;
 - Suivre et partager les problématiques de protection de l'enfant dans leur communauté, cartographier les services de base disponibles au niveau communautaire ;
 - Assurer le référencement vers les structures et services existants ;
 - Identifier des solutions de protection de remplacement (garde alternative) au niveau communautaire pour les enfants qui ont été séparés de leur parents / tuteurs à cause l'épidémie...



Ressources additionnelles en français

[Riposte communautaire contre la pandémie COVID 19](#)

